

Réunion du 10 octobre 2025 de 10h00 à 12 h 00

Longecourt-en-Plaine
COMPTE-RENDU 2025-34

Convocation du 1^{er} octobre 2025

Nombres de délégués : 32

Présents : 16

↳ du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale :

Madame Florence ZITO (Saint-Nicolas-lès-Cîteaux)
Messieurs Patrick MORELIERE (SINOTIV'EAU)
Jean François COLLARDOT (Syndicat du Bassin versant de la Vouge)
Dominique JANIN (Aiserey)
Lionel HOUEE (SIAEP de Brazey-en-Plaine)
Guy MORELLE (Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise)

↳ du collège des représentants des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations :

Mesdames Nathalie MARIN GARCIA (UNICEM Bourgogne-Franche-Comté)
Mariane HARMAND (CEN Bourgogne)
Monsieur Frédéric LE GRAND (Syndicat des Irrigants de Côte d'Or)
Gérard CLEMENCIN (UFC de Côte d'Or)
Damien BAUMONT (Chambre d'Agriculture de Côte d'Or)
André PARIS (FNE de Côte d'Or)

↳ du collège des représentants de l'Etat et des Etablissements Publics :

Madame Pauline GUYARD (Agence de l'Eau RM&C)
Céline GERMAIN (DDT de Côte d'Or)
Jeanne MORIZOT (DREAL de Bourgogne-Franche-Comté)
Monsieur Olivier MEYER (OFB Bourgogne-Franche-Comté)

↳ Etaient excusés :

Messieurs Jean Michel VERPILLOT (Marsannay la Côte)
Hubert POULLOT (Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges)
La FDPPMA de Côte d'Or
La Préfecture de Côte d'Or

↳ Etaient absents :

Madame Stéphanie MODDE (Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté)
Messieurs Antoine HOAREAU (Dijon Métropole)
Landry LEONARD (EPTB Saône & Doubs)
Pierre PRIBETICH (Scot du Dijonnais)
Sébastien BELORGEY (SE de Seurre)
Pierre BOLZE (Scot des agglomérations de Beaune et Nuits-Saint-Georges)
Christophe ALLEXANT (ASA de Saulon la Chapelle)
Sébastien SORDEL (Conseil Départemental de Côte d'Or)
Sébastien DELACOUR (Communauté de communes Rives de Saône)
La CCI de Côte d'Or
Les Voies Navigables de France
L'ARS Bourgogne-Franche-Comté

Invités :

Madame Laure OHLEYER (Chambre d'Agriculture de Côte d'Or)
Messieurs Jean Luc AUCLAIR (SINOTIVEAU)
Christophe CHARTON (DDT de Côte d'Or)
WERNERT (UNICEM Bourgogne-Franche-Comté)
Alexandre D'ALLUIN (Chambre d'Agriculture de Côte d'Or)
Léo PARUSSATTI (SBV)
Nicolas BOILLIN (CLE Vouge)

ORDRE DU JOUR : Réunion plénière N° 34 de la commission locale de l'eau

- ⇒ Activité de la CLE de la Vouge en 2024
 - ⇒ Plans d'Actions Opérationnels de l'étude prospective sur le changement climatique TVO et Nappe de Dijon Sud
 - ⇒ Lancement de l'actualisation des EVP sur le bassin de la Vouge et la Nappe de Dijon Sud
 - ⇒ Révision du SAGE de la Vouge
 - ⇒ Retour sur la gestion de la ressource en eau et de l'étiage 2025
 - ⇒ Affaires diverses
 - I. Démarches de restaurations morphologiques des cours d'eau du bassin de la Vouge
 - II. Autres informations
-

Mme ZITO accueille l'ensemble des participants et demande à M. MURANO de présenter sa commune. Celui-ci explique notamment que le village est traversé par l'Oucherotte qui devrait être réhabilité dans les prochains mois (recharge granulométrique) en coordination avec le SBV.

Mme ZITO le remercie pour son accueil. Elle dit que cette réunion est particulièrement importante car elle sera le lieu de faire le point sur les actions passées, les évolutions règlementaires récentes et les perspectives de travail à venir. La Présidente précise que le rôle de la CLE est notamment de prendre en compte, dans nos décisions à venir, les modifications du climat qui entraînent déjà des changements significatifs dans les recharges des nappes et dans l'accentuation des étiages. Dès lors où de nouveaux arrivants participent pour la première fois à une réunion de la CLE, elle demande qu'un tour de table soit fait afin que chacun puisse se présenter.

1) Activité de la CLE en 2024

Mme ZITO demande à M BOILLIN de présenter l'activité 2024. Il redit que comme chaque année le SBV et la CLE ont rédigé un rapport commun d'activités, envoyé en avril 2025.

La CLE s'est réunie en séance plénière le 14 novembre 2024, et a été l'occasion de présenter et de valider la stratégie de l'Étude Prospective ainsi que le cahier des charges de l'actualisation des Études Volumes Prélevables sur le bassin de la Vouge et la Nappe de Dijon Sud.

En 2024, la CLE a donné un avis circonstancié sur 18 dossiers et participé à de nombreuses réunions autour des sujets comme sur le PAPI TVO, les démarches AAC, ENS Plaine de Cîteaux, les études sur la nappe de Dijon Sud ou bien encore l'Étude Prospective (cf. sujet suivant).

Sur le bassin de la Vouge a été engagées ou terminées les démarches suivantes :

- Implantation de 40 épis-fagot sur la Layer à Saulon la Chapelle sur 800 ml ;
- Recharge granulométrique sur le Layer à Saulon-la-Chapelle sur 400 ml ;
- Plantation et traitement d'une érosion sur le Ruisseau du Milieu à Barges sur 400 ml ;
- Le début des travaux de restauration de la morphologie de la Vouge à Gilly-lès-Cîteaux sur 1 000 ml (**terminés en 2025**) ;
- Le début des travaux de restauration de la morphologie de la Vouge à Bessey-lès-Cîteaux / Izeure sur 1 000 ml (**terminés en 2025**) ;
- Les travaux de restauration de plusieurs Zones Humides ;
- Les premiers contacts visant à la réalisation d'études de restauration de ZEC / ZH sur Saint-Nicolas-Cîteaux / Gerland et Brazey-en-Plaine / Esbarres ;
- Les premiers contacts pour l'engagement d'études de restauration de la Vouge à Saint-Nicolas-lès-Cîteaux (2200 ml) et la Bièvre entre Marliens et Echigey (2800 ml) ;
- ...

Quelques photographies et vidéos illustrent des travaux engagés en 2024 :



Commission locale de l'eau du bassin versant de la Vouge - 25 Avenue de la gare 21220 Gevrey-Chambertin

📞 03 80 51 83 23 📩 bassinvouge@orange.fr 🌐 syndicat.bassin.vouge.com 🌐 www.bassinvouge.com

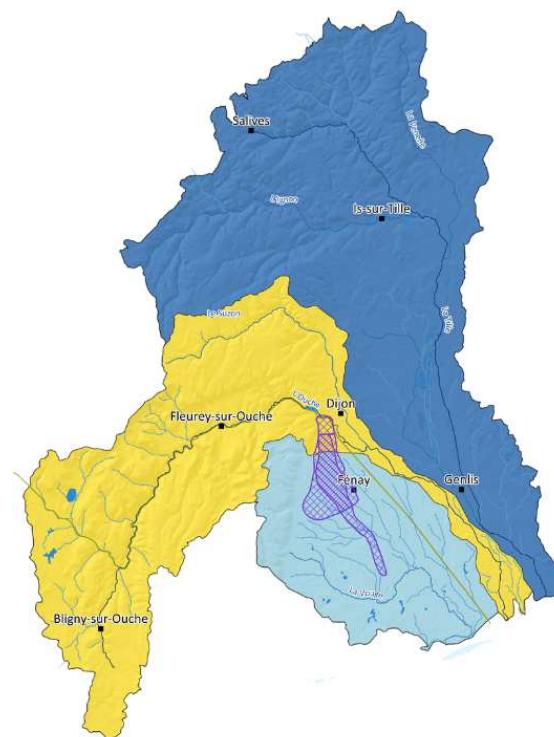


L'arasement seuils tufeux en octobre 2024 et situation en août 2025 à Gilly-lès-Cîteaux

- M LE GRAND s'interroge sur la modification du niveau de la nappe suite aux travaux de restauration morphologique ?
- M BOILLIN explique que l'arasement des seuils a été compensé par le resserrement du lit d'étiage. Ainsi avant / après travaux la ligne d'eau est sensiblement la même dans la rivière et la nappe d'une part alors que la **qualité morphologique s'est très nettement améliorée** (autocurage de la rivière et décolmatage des fonds, augmentation significative de l'oxygène dissous) d'autre part. Ce point a été vérifié grâce à la création d'une prise d'eau (puits) pour les chevaux en rive gauche du projet de Gilly-lès-Cîteaux

2) Plans d'Actions Opérationnels de l'étude prospective sur le changement climatique TVO et Nappe de Dijon Sud

Mme ZITO rappelle l'ensemble du déroulé de la démarche, notamment qui s'est basée sur un diagnostic partagé du territoire et les effets du Changement Climatique à venir.



M BOILLIN représente le périmètre d'étude et le cadre de son déroulement :

- Cadre de la participation
- Diagnostic territorial
- Evolution des conditions naturelles
- Evolution des usages
- Scénarios d'évolution du territoire
- Stratégie d'adaptation (adoptée le 30 septembre 2024)
- Plans d'Action Opérationnels 2025-2035 (adoptés le 7 juillet 2025 par les 3 CLE et l'Inter CLE)

Commission locale de l'eau du bassin versant de la Vouge - 25 Avenue de la gare 21220 Gevrey-Chambertin

📞 03 80 51 83 23 📩 bassinvouge@orange.fr 🌐 syndicat.bassin.vouge.com 🌐 www.bassinvouge.com

M BOILLIN rappelle les six axes stratégiques et les 27 actions.



Les six axes stratégiques

En conclusion de la réunion du 7 juillet qui s'est déroulée à Genlis, **l'ensemble des axes a été jugé prioritaire**. C'est dans ce contexte que les Présidents des 4 syndicats et des 4 CLE se sont retrouvés le 18 septembre afin de définir les suites à donner. Il a été acté que l'adaptation au changement climatique nécessite de mobiliser des moyens humains sur différentes missions, qui ne pourront pas être mises en œuvre à moyens constants.

Il sera créé deux postes mutualisés pour la mise en œuvre des actions suivantes :

- Identifier des différents acteurs de la gestion de l'eau et les actions menées
- Elaborer un plan de sensibilisation sur les différents enjeux de la gestion de l'eau
- Proposer des formations aux élus locaux sur les enjeux de l'eau
- Organiser le suivi des plans d'actions opérationnels

Le personnel sera recruté par le syndicat du bassin de l'Ouche, pour le compte des 4 territoires.

Le reste à charge, déduction faite des cofinancements, sera calculé selon la répartition suivante :

- 80% de la surface du bassin
- 20% de la population des bassins, incluses dans le périmètre du bassin

Enfin, il est rappelé que les PAO serviront de base à l'adoption, dans chacun des territoires, des PTGE.

Quelques échanges :

- Mme ZITO souligne l'intérêt de la coordination et la gouvernance partagée entre les quatre territoires, tout en conservant des entités (syndicats) distinctes ;
- M LE GRAND souligne l'intérêt de travailler sur l'ensemble des quatre territoires, notamment sur les nappes (démarche portée en parallèle et en complément sur une InterCLE élargie) ;
- M BOILLIN redit qu'il n'est en aucun cas l'objectif de substituer aux collectivités existantes (petit cycle de l'eau et Aménagement du Territoire notamment) mais bien de leur apporter des informations et de les sensibiliser à la protection du grand cycle de l'Eau ;
- Mme ZITO rappelle que les CLE sont les instances d'échanges autour du grand cycle dans lesquelles siégent non seulement les élus, mais aussi nombre de représentants des services de l'Etat, des chambres consulaires, des associations, ...

- Mme GUYARD confirme que les structures de gestion ne seront pas substituées par ces démarches. Ces nouvelles structures de gouvernances « nourrissent », « accompagnent » les réflexions des collectivités en place afin de les accompagner au mieux dans la gestion future des masses d'eau superficielles et souterraines ainsi que des tensions qui sont amener à être de plus en plus fortes, dans la répartition et le partage de l'eau. La Nappe de Dijon Sud est la seule ressource stratégique pour l'AEP sur laquelle a été définie ses zones de sauvegarde.

3) Lancement de l'actualisation des EVP sur le bassin de la Vouge et la Nappe de Dijon Sud

M BOILLIN explique que l'actualisation des EVP se base sur les débits minimums biologiques (DMB) qui ont été définis en 2012. Ces DMB sont toujours valides. En effet, pour que les DMB soient revus, il faudrait que la morphologie, la diversité des habitats, des écoulements aient significativement été modifiés depuis leurs dernières évaluations.

Sur le bassin de la Vouge, sur cinq points nodaux, les DMB avaient été déterminés :

- o La Vouge à Villebichot et Aubigny-en-Plaine
- o La Varaude à Tarsul-Izeure
- o La Cent Fonts à Saulon-la-Rue
- o La Bièvre à Brazey-en-Plaine

L'AP Cadre n°1180 du 15 juillet 2024 relatif à la gestion de la ressource en eau en période d'étiage sur le département de la Côte-d'Or, la nouvelle station de référence de la Vouge à Saint-Nicolas-lès-Cîteaux n'a pas pris en compte les DMB définis sur le cours d'eau, mais une donnée statistique plus faible. Le DMB sur cette nouvelle station sera déterminé.

L'AO devait paraître en février 2025. Toutefois, suite à une demande de la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or, il a été repoussé de plusieurs semaines afin d'analyser celle-ci.

L'AO a été publié du 15 mai au 4 juillet 2025 (après 9 versions différentes du CCTP). Le choix final du prestataire s'est fait le 29 septembre 2025, dans l'attente du retour de l'hydrogéologue de l'InterCLE, devant analyser finement le protocole de modélisation de la nappe de Dijon Sud.

C'est la société SCP (Société Canal de Provence) qui a été retenue, en collaboration avec ECO LOGIQUE CONSEIL, AQUABIO et AKLEA

La Présidente informe que la loi Duplomb vise à modifier la procédure de définition des volumes prélevables (socio-économie) dans les ZRE.

Un débat s'engage :

- Mme ZITO promulguée le 11 août 2025 qualifie l'agriculture comme d'intérêt général majeur et demande que dans les ZRE, il soit porté une analyse socio-économique au moment de la définition des volumes prélevables. Certains peuvent voir dans ce texte une opportunité, d'autres un risque de déséquilibre des masses d'eau. À ce jour, il n'y a pas de décrets d'application qui cadre le texte qui pourraient être publiés en fin d'année 2025 ;
- Mme MORIZOT apporte des précisions sur l'analyse des conséquences juridiques du texte. Une interrogation a été faite auprès du ministère, sans retour pour le moment. Par ailleurs, une première analyse régionale des conséquences de ce texte, laisse à penser que la démarche commune au bassin de la Vouge et de la Nappe de Dijon Sud en cours, ne relèverait pas de ces nouvelles dispositions. Elle précise que cette analyse sera complétée par celle du Ministère et que la DREAL en informera au plus tôt la CLE (et l'InterCLE) ;
- Mme ZITO rappelle que dans le cadre du PTGE, une analyse socio-économique sera portée pour les projets agricoles des deux territoires. Elle propose qu'une réunion dans un format restreint, entre les services concernés et les représentants de l'OUGC, se fasse dès que le positionnement officiel des conséquences de ce texte sera connu.

M BOILLIN conclut en précisant que la date de réunion de démarrage de l'étude est à programmer dans les prochaines semaines avec les membres du Cotech. Il rappelle qu'elle se fera par visioconférence comme précisé dans le CCTP.

4) Révision du SAGE de la Vouge

La phase de mise à jour (depuis le SAGE 2014) de l'Etat des Lieux et du Diagnostic précède la définition de la stratégie à mettre en œuvre sur le bassin. Il s'agit ici de présenter une version 0 de ce diagnostic.

Les principales informations que nous pouvons en tirer sont les suivantes :

- Une baisse généralisée des étiages des rivières et de la piézométrie de la NDS durant la dernière décennie ;
- Une légère amélioration de la qualité des eaux superficielles au cours de la même période ;
- Une amélioration des compartiments environnementaux (morphologie, continuité et Zones Humides) depuis les dix dernières années ;
- Une augmentation de la démographie ;
- Une protection plus marquée des ressources souterraines (mise en place d'AAC et de la ZS de la NDS) ;
- Une rationalisation de la gestion des ressources d'eau potable et de l'assainissement ;
- Le respect des VP définis en 2012 ;
- Un avenir à préparer afin d'être le plus résilient possible vis-à-vis du Changement Climatique ;
- ...

Une version 0 de l'État des Lieux a été transmise le 8 octobre 2025. Il est proposé que les remarques se fassent pour le 14 novembre 2025. Par la suite un échange par courriel permettra la validation finale au plus tard le 14 décembre 2025. M BOILLIN précise que le document s'enrichira des démarches en cours (EVP, Prospective, ...).

Le calendrier, mis à jour de révision du SAGE de la Vouge :

- Validation de l'État des Lieux et du Diagnostic : 4^{ème} trimestre 2025 ;
- Définition des enjeux et de la stratégie : 1^{er} semestre 2026 ;
- Rédaction du PAGD et du Règlement : Fin 2026 – début 2027 ;
- Adoption du SAGE révisé, en première lecture : 2027 ;
- Adoption définitive (AP) du SAGE révisé : **2028**.

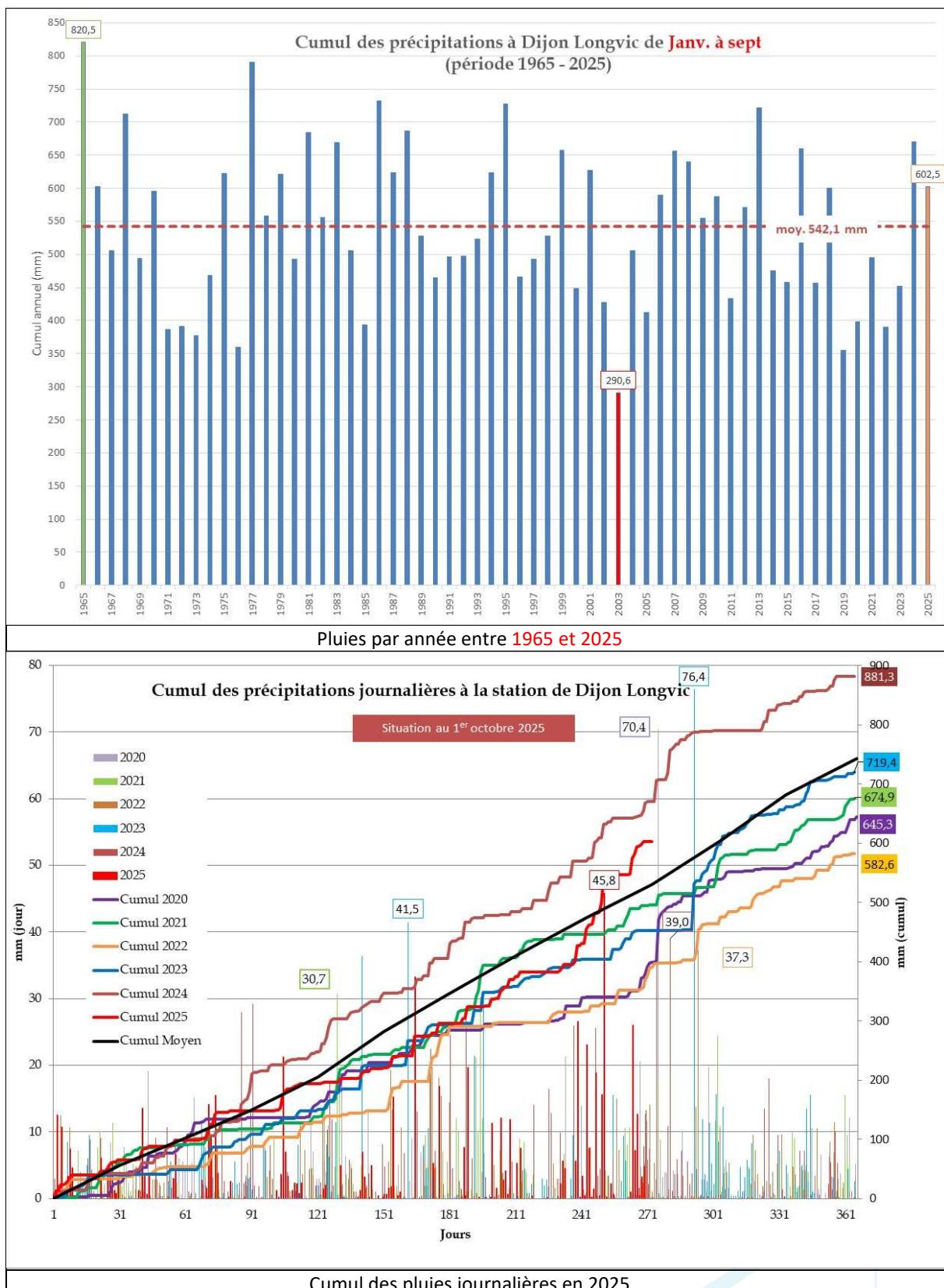
Les membres de la CLE demande qu'un glossaire soit adjoint au document et d'éviter au maximum les acronymes.

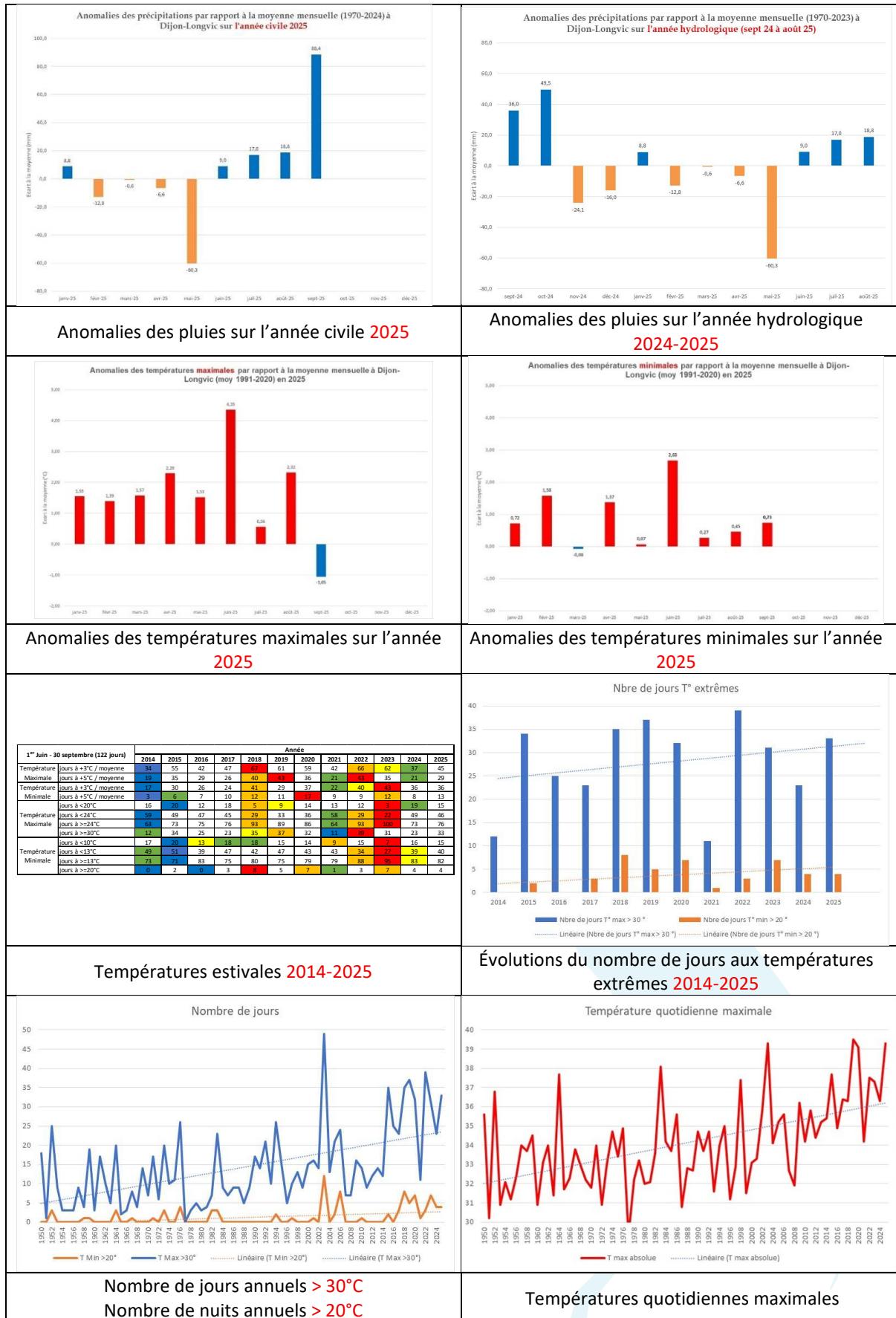
5) Retour sur la gestion de la ressource en eau et de l'étiage 2025

M. BOILLIN présente quelques chiffres sur 2025 :

- Il a plu **602,5 mm** depuis le début d'année pour une moyenne de 534,4 mm, soit un excédent de près de 13% ;
- Depuis le 26 août 2025, il a plu 207,4 mm ;
- Les températures minimales et maximales sont plus hautes que les moyennes depuis le début de l'année ($\sim 0,9$ et $1,6^{\circ}\text{C}$) ;
- La vidange de la nappe de Dijon Sud semble terminée, suite aux pluies de fin août – début septembre ;
- Après une baisse marquée cet été, la nappe de la Bièvre est nettement remontée.





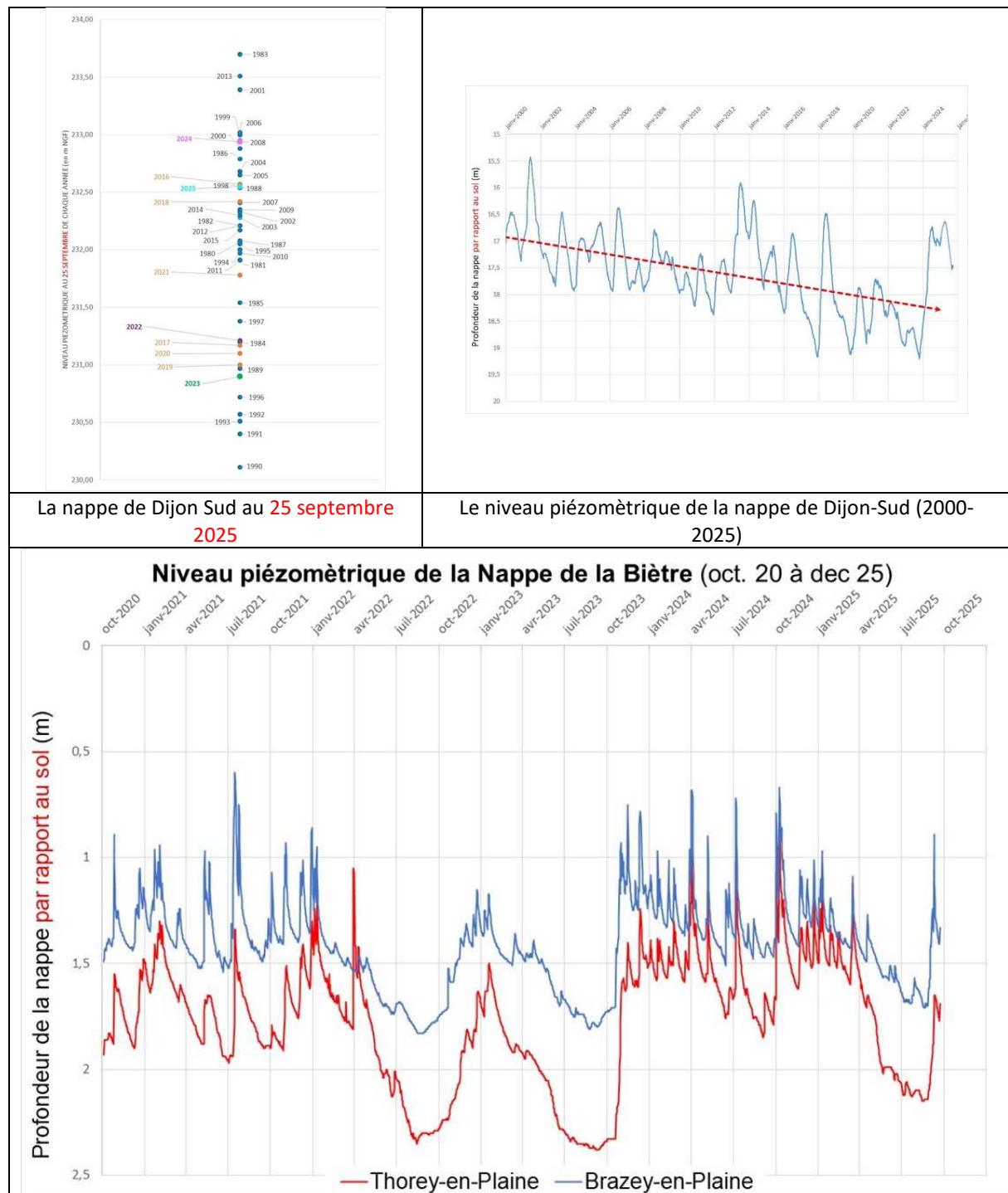


M BOILLIN Nicolas explique avoir obtenu les données climatiques sur les stations de Côte d'Or entre 1950 et 2025. À Dijon-Longvic, une première analyse montre que sur cette période :

- Le nombre de jours annuel de plus de 30°C est passé en moyenne de 5 à 25 ;
- Le nombre de nuits annuel de plus de 20°C est passé en moyenne de 0 à 5 ;
- La température maximale annuelle est passée en moyenne de 32°C à 36°C.

Une augmentation nette du nombre de jours caniculaires et de la température maximale est clairement visible depuis le début des années 2000.

Une première analyse pour les températures minimales montre une évolution similaire, cad des températures minimales en hausse et le nombre de jours froids (< -10 ou -15°C) en forte baisse.



La Nappe de la Bièvre à Thorey-en-Plaine et Brazey-en-Plaine						
Référence AP Cadre du 15 juillet 2024	1	2	3	4	5	6
Vouge	11/06/2025	02/07/2025	10/07/2025	24/07/2025	27/08/2025	12/09/2025
Bièvre	vigilance	vigilance	vigilance	Alerte	Alerte renforcée	vigilance
Cent Fonts / Nappe de Dijon Sud						

AP et Étiage 2025

	Date	Indice Etiage_BV Vouge 2025
	17/01/2025	10
	26/02/2025	10
	03/04/2025	10
	07/05/2025	10
	06/06/2025	10
	16/06/2025	10
	03/07/2025	7,00
	15/07/2025	7,50
	01/08/2025	7,50
	12/08/2025	7,50
	25/08/2025	7,50
	08/09/2025	10

Assec 2025

À la demande d'explication de M. AUCLAIR, M. BOILLIN précise que le niveau piézométrique de la nappe de la Bièvre au droit des deux ouvrages n'est pas influencé par le canal, les prélèvements, les rivières, les sablières ou la conduite de gaz. Ils ont été disposés de telle sorte qu'ils représentent une photographie juste de l'eau qui est stockée dans l'aquifère. Ceci étant les ouvrages ou prélèvements peuvent localement influencer le niveau de la nappe

6) Affaires diverses

I. Démarches de restaurations morphologiques des cours d'eau du bassin de la Vouge
Des photographies sont projetées afin d'illustrer l'avancée des travaux de restauration morphologique de la Vouge

Site de Gilly-lès-Cîteaux





13 juin 2025



13 juin 2025



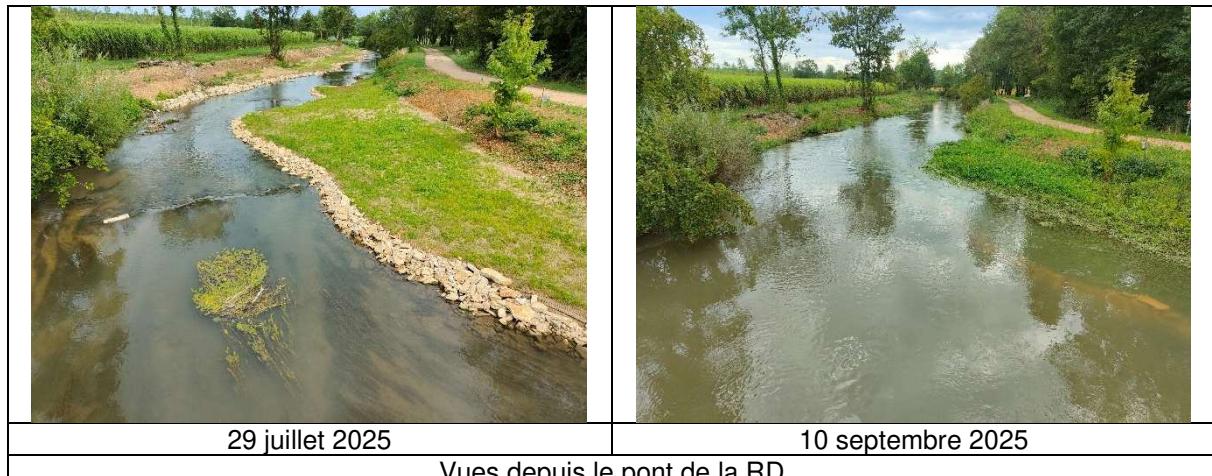
10 septembre 2025

Le méandre reconnecté

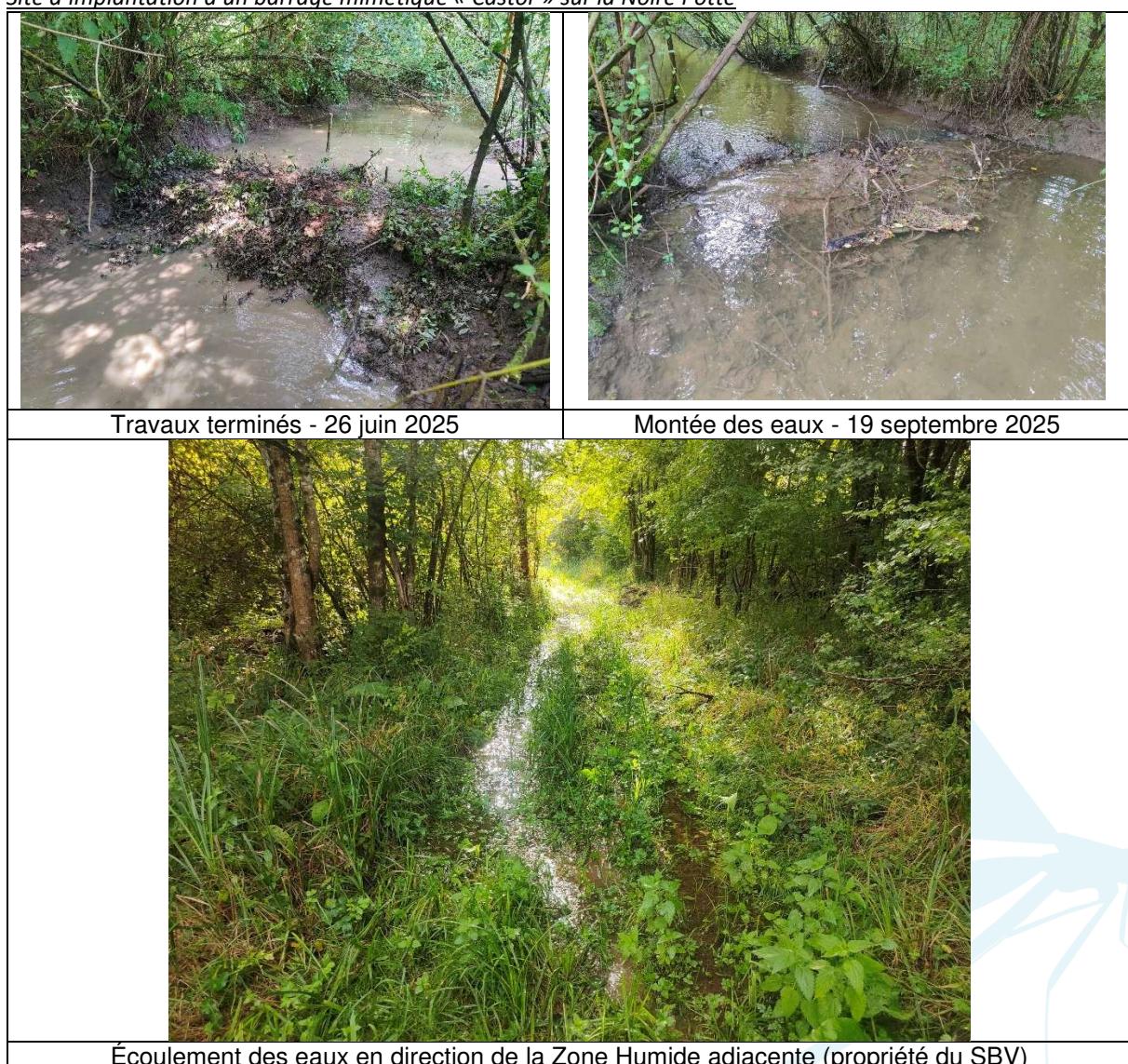
Site de Bessey-lès-Cîteaux / Izeure



4 juillet 2025



Site d'implantation d'un barrage mimétique « Castor » sur la Noire Potte



Plusieurs interventions suivent ces présentations :

- Mme ZITO dit que ces exemples permettent de faciliter les projets futurs. Elle rappelle que l'aléa inondation n'est pas augmenté dans le cadre des travaux de restauration sur la Vouge ;

- M. COLLARDOT rappelle que les travaux sont coûteux et nécessitent des cofinancements importants. L'entretien à venir sera pris en charge par le SBV, au moins lors des cinq prochaines années ;
- M BAUMONT évoque la présence de ragondins en nombre ;
- M BOILLIN rappelle que la réalisation de travaux de restauration morphologique (notamment l'adoucissement de la pente des berges) contraint la présence du ragondin. En effet, ce nouvel habitat est plutôt défavorable à sa prolifération, car il préfère les pentes abruptes (création de terriers) contrairement au Castor Fiber qui préfère les pentes douces et les hauteurs d'eau importantes ;
- M MEYER est particulièrement intéressé par le projet de « barrage Castor ». Il se rendra sur place pour voir l'évolution du site

II. PAPI Tille Vouge Ouche

M. BOILLIN Nicolas dit que le PEP (Programme d'Études Préalable) a reçu la validation de M. le Préfet le 12 mai 2025, préalablement à l'adoption du PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) TVO attendu pour une adoption en 2027.

Deux démarches (Études ZEC Forêt de Cîteaux à Saint-Nicolas-lès-Cîteaux et Gerland et ZEC Bois des vingt-Journaux à Esbarres et Brazey-en-Plaine) sur le bassin ont été retardées, car il est toujours attendu le LIDAR HD (topographie) qui devrait être publié début 2026.

Le 5^{ème} Copil du PAPI TVO s'est déroulé le 25 septembre à Fleurey-sur-Ouche, à l'occasion de laquelle a été rappelé par M, le Secrétaire Général, la nécessité d'engager des Solutions Fondées sur la Nature (SFN), comme celles proposées sur le territoire de la Vouge.

- M LE GRAND rappelle que les SFN ne peuvent répondre aux importantes pluies qui tombent désormais de plus en plus fréquemment ;
- Mme ZITO explique tout l'intérêt de stocker l'eau en forêt, afin de tamponner les arrivées massives d'eau en zones habitées d'une part, de limiter les pertes sylvicoles (dépérissement) et de restaurer des zones humides d'autre part.

III. Autres informations

- Réunion annuelle EVP BVV et NDS, le 8 décembre 2025 à 10h00
- Inter CLE élargie, le 9 décembre 2025 à 10h00

Mme ZITO souhaite qu'une dernière réunion de CLE soit organisée avant les élections de mars 2026. À l'instar de ce qui s'est déroulé à la suite des dernières élections municipales, l'installation de la CLE de la Vouge ne semble pas être envisageable avant le quatrième trimestre 2026.

Elle conclut la séance en rappelant que face au Changement Climatique, notre responsabilité collective est de trouver une cohérence entre territoires, acteurs et usages ; c'est dans ce sens que la CLE de la Vouge travaille et devra travailler à l'avenir.

* * * * *

L'ordre du jour étant épousé à 11H 30, Madame ZITO remercie l'ensemble des membres de la commission de leur présence et clôture la séance. M. MURANO invite les membres de la CLE à partager le verre de l'amitié.

Le représentant du SBV
Secrétaire et animateur de la CLE
Nicolas BOILLIN

La Présidente de la CLE
Florence ZITO